

## **CPPNI BRANCHE DES IEG** **SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

### **DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES**

Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs des IEG,

Cette CPPNI se tient quelques jours après celle du 11 septembre et le contexte est toujours le même.

Des prix à la consommation qui ne diminuent pas, un gouvernement qui se refuse à de nouvelles mesures exceptionnelles concernant le pouvoir d'achat et qui renvoie la balle aux industriels, pétroliers et acteurs de la grande distribution en appelant à leurs responsabilités pour diminuer leurs marges et permettre aux Français de retrouver un peu de pouvoir d'achat.

Le gouvernement croit peut-être encore au père Noël, mais FO n'est pas certaine que les actionnaires de ces acteurs vont d'un coup d'un seul décider de donner leur accord et donc diminuer leurs dividendes...

Mais dans un même temps, le gouvernement reconnaît qu'il y a un problème sur les salaires. Il nous invite à une conférence sociale qui doit traiter de la question des bas salaires. FO s'y rendra pour revendiquer un coup de pouce du SMIC mais également pour l'ensemble des salaires et des revenus.

Pourtant au sein de la branche des IEG, en ce qui vous concerne, vous semblez occulter le contexte inflationniste actuel et vous n'avez eu de cesse de nous indiquer à plusieurs reprises que les augmentations du Salaire National de Base n'ont pas vocation à répondre aux variations de l'inflation.

Rassurez-vous! Nous le constatons depuis ces dernières années!

Nous avons encore en mémoire le 0 % d'augmentation octroyé très généreusement en 2017! Ou encore les augmentations de 0,2 %, ou 0,3 % qui ont suivi alors que l'inflation se situait entre 1 et 2 %!

Nous vous l'avons indiqué à plusieurs reprises, FO Énergie ne partage pas votre approche.

D'une part, cet aspect économique est un élément essentiel puisqu'il influe directement sur le pouvoir d'achat. D'autre part, en raison de la croissance accélérée du SMIC, cela génère à court terme un resserrement de la distribution des salaires.

Vous redoublez d'efforts dans cette Commission pour interpréter les taux d'inflation, tandis que tous les spécialistes indiquent que le pic de l'inflation s'est transformé en plateau, que les prix ne diminuent pas et qu'ils ne retrouveront pas leurs niveaux avant l'explosion de l'inflation. La perte du pouvoir d'achat continue à toucher le personnel et pas uniquement les bas salaires.

En France et en Europe, le 13 octobre, les syndicats appellent à la mobilisation en faveur d'une plus grande solidarité, de la préservation de l'emploi, d'une économie donnant des résultats concrets aux travailleuses et travailleurs, des salaires plus élevés et des emplois de meilleure qualité.

Cette mobilisation vise également à renforcer la protection sociale, à promouvoir une transition environnementale socialement juste, à favoriser des investissements pour des services publics de qualité qui garantissent les droits des citoyennes et citoyens.

Tous les secteurs et notamment le nôtre doivent permettre à ces personnels de bénéficier des richesses créées.

C'est dans cet esprit, en portant l'expression des salariés, que FO Énergie vous demande de permettre aux personnels de recouvrer du pouvoir d'achat.

Les résultats annoncés pour le premier semestre 2023 par plusieurs entreprises des IEG permettent de le faire et de reconnaître l'investissement et l'engagement des personnels.

Pour FO Énergie cette reconnaissance ne doit pas se limiter à des mercis et à des bravos comme en ont pris l'habitude de nombreuses entreprises ou dirigeants, les personnels attendent une reconnaissance financière !

Pour l'ensemble de ces raisons, FO Énergie revendique :

- Une augmentation salariale en 2023 pour tous les personnels de 9 % mesures de branche et d'entreprises confondues
- Une revalorisation de la grille salariale permettant que le niveau d'embauche en exécution se réalise au NR10 ECH1, permettant d'une part de rehausser tous les niveaux d'embauches et, d'autre part, de mettre un terme au tassement de grille dû au fait que le SMIC est au fil des ans bien supérieur au NR30
- La création de 2 échelons d'ancienneté (13 & 14) supplémentaires afin de prendre en compte les mesures d'âge de la réforme des retraites.
- La création d'un 14<sup>e</sup> mois statutaire

Vos premières propositions pour les mesures 2024 sont insuffisantes et ne sont pas acceptables.

Les personnels les ont purement et simplement rejetées.

Nous vous alertons sur le climat social au sein de la branche des IEG sur cette question du pouvoir d'achat, et celui-ci est à l'identique de nombreuses branches professionnelles.

Nous attendons de votre part de nouvelles propositions lors de cette séance.

L'application de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 est également à l'ordre du jour de cette CPPNI.

Cette loi instaure l'obligation des branches professionnelles, si celles-ci veulent obtenir des subventions, d'établir la liste des métiers exposés aux risques vibrations mécaniques, postures pénibles, port de charges lourdes et manutention manuelle de charge.

FO Énergie ne peut que cautionner tout acte législatif qui permet de donner les moyens aux entreprises d'investir dans la prévention des risques professionnels pour ses salariés mais nous estimons que les critères retenus occultent totalement et délibérément d'autres usures physiques subies par les personnels des fonctions tertiaires et commerciales notamment celles liées à des troubles musculo-squelettiques, au travail sur écran, aux positions assises statiques prolongées, aux déplacements, etc... Une population oubliée et non identifiée dans cet accord et qui pourtant est confrontée par l'activité exercée à de la souffrance physique et qui a pour conséquence une usure professionnelle.

Le législateur a clairement balayé d'un revers d'ordonnance ces pénibilités, c'est pour cette raison que FO Énergie revendique au sein de la Branche l'ouverture d'une négociation avec pour objectif la mise en œuvre d'un dispositif reconnaissant toutes les pénibilités en permettant d'anticiper jusqu'à 5 ans un départ en retraite.

Il est temps d'ajouter de nouveaux critères aux actuels tels que :

- ◆ Déplacements professionnels
- ◆ Posture sédentaire
- ◆ Usage intensif écran d'ordinateur
- ◆ Stress, violences internes et externes aux entreprises
- ◆ Etc.

Avec le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, et sans reléguer les démarches de prévention des risques professionnels au second plan, FO Énergie, estime que toutes les pénibilités anciennes et nouvelles doivent être reconnues, afin de permettre aux personnels de bénéficier de mesures réparatrices en fin de carrière. Cela passe par la création de droits nouveaux qui contribueront à rendre attractif et recruter dans les métiers des IEG.